

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**- 1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit:** *Sulfate standard EP 1000 ppm*
- FDS n°:** CH2528

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
*Pas d'autres informations importantes disponibles.***- Étape du cycle de vie***IS Utilisation sur sites industriels**F Formulation ou remballage***- Secteur d'utilisation***SU9 Fabrication de substances chimiques fines**SU24 Recherche et développement scientifiques***- Catégorie du produit***PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation**PC21 Substances chimiques de laboratoire**PC29 Produits pharmaceutiques**PC40 Agents d'extraction***- Catégorie de processus***PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes**PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition**PROC5 Mélange dans des processus par lots**PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.***- Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC1 Fabrication de la substance**ERC2 Formulation dans un mélange**ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)**ERC6a Utilisation d'un intermédiaire***- Emploi de la substance / de la préparation** *Produits chimiques pour laboratoire***- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****- Producteur/fournisseur:***CARLO ERBA REAGENTS**Chaussée du Vexin**Parc d'Affaires des Portes - BP616**27106 VAL DE REUIL Cedex**Téléphone: +33 (0)2 32 09 20 00**Télécopie: +33 (0)2 32 09 20 20***- Contact:***Q.A / Normative**email: MSDS_CER-SDS@cer.dgroup.it***- 1.4 Numéro d'appel d'urgence***France (ORFILA 24h/24) - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59**Belgium - Tel : 32 070/245 245**EU Tel : 112**Suisse : 145*

FR

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après:
- Composants dangereux: néant

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- Après inhalation: évacuer le patient de l'endroit contaminé et le mettre au repos dans un endroit bien aéré.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau.
- Après ingestion: Si des troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Renseignements généraux:
Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à surpression, approuvé par MSHA/NIOSH (ou l'équivalent) ainsi qu'un équipement de protection couvrant tout le corps.
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Ne pas inhale les gaz de combustion et les gaz d'incendie.
- Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- Renseignements généraux: Utiliser un matériel de protection adéquat, tel qu'indiqué dans la Section 8.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 2)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Prévention des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du règlement (EU) 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
- **Matériau des gants**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage -**
- **Protection du corps:**
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
En cas de dispersion accidentelle du produit: se référer à la section 6 de la fiche de données de sécurité.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 3)

- Mesures de gestion des risques** Respecter une bonne hygiène industrielle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Masse molaire	Solide
État physique	Incolore
Couleur:	Caractéristique
Odeur:	Non déterminé.
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	101 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
Inflammabilité	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non déterminé.
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	Non applicable.
Viscosité cinématique	Non applicable.
Dynamique:	Non applicable.
Solubilité	Insoluble
l'eau:	Non déterminé.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable.
Pression de vapeur:	1,01 g/cm³
Pression de vapeur (2):	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	Non applicable.
Densité à 20 °C:	Non applicable.
Densité relative.	Non applicable.
Densité de vapeur:	Voir point 3.
Caractéristiques des particules	

9.2 Autres informations

Aspect:	Solide
Forme:	
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Test de séparation des solvants:	
Teneur en substances solides:	100,0 %
Changement d'état	
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 4)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Voir 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Pas de produits de décomposition plus dangereux que le produit lui-même.

*

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Ingestion: Peut être nocif en cas d'ingestion.
- Inhalation: Peut être nocif par inhalation.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Aucun des composants n'est compris.

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Procédé:**
 - **Informations écologiques:** Non disponible.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
 - **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:** En général non polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**

*De petites quantités peuvent être éliminées avec les ordures ménagères.
Réutiliser s'il est possible ou s'adresser à une entreprise de rejet.*
 - **Code déchet:**

L'Union européenne ne fixe pas de règles uniformes pour l'élimination des déchets chimiques, qui sont des déchets spéciaux. Leur traitement et l'élimination de la législation interne de chaque pays. Ainsi, dans chaque cas, vous devriez contacter les autorités concernées, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des déchets.

2014/955/UE: Décision du Conseil du 18 Décembre 2014 modifiant la liste des déchets contenus dans la décision 2000/532/CE.

Directive 2008/98/CE du Conseil du 19 Novembre 2008 dans la dernière version valable.
 - **Emballages non nettoyés:**

Les contenants et emballages contaminés par des substances ou préparations dangereuses, doivent avoir le même traitement que les produits.

Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 Décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
 - **Recommandation:**

*Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, ADN, IMDG, IATA**

(suite page 7)

ER

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 6)

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR/RID, ADN, IMDG, IATA

néant

- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR/RID, ADN, IMDG, IATA
- Classe

néant

- 14.4 Groupe d'emballage

- ADR/RID, IMDG, IATA

néant

- 14.5 Dangers pour l'environnement

- Polluant marin :

Non

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

- "Règlement type" de l'ONU:

néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: En général non polluant.

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: E.S. & Q.A.

- Références bibliographiques

ECDIN (Environmental Chem. Data and Information Network)

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

NIOSH - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

Roth - Wassergefährdende Stoffe

Verschueren - Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals

Merian- Metals and their compounds in the environment.

- Date de la version précédente: 26.10.2020

- Numéro de la version précédente: 5

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.04.2021

Numéro de version 6

Révision: 08.04.2021

Nom du produit: Sulfate standard EP 1000 ppm

(suite de la page 7)

· Acronymes et abréviations:*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative***· Sources.***Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH, dans la dernière version valable.**Règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP, dans la dernière version valable.**Globally Harmonized System, GHS**ADR, IMDG, IATA***· * Données modifiées par rapport à la version précédente .**

FR